

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DE COMITÉ DE L'HÔTEL DE VILLE, **LE 6 AVRIL 2017, À 16 H 30**

Ordre du jour

1. Station de pompage Bocage

Sont présents :

monsieur Alain Larue, maire

monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absences motivées :

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Participent également à cette séance, mesdames Marie-Andrée Breault et Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Alain Larue déclare la séance spéciale ouverte à 16 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

217-04-2017

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

1. **Station de pompage Bocage – mesure de débit – mandat**

218-04-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies procède actuellement à une étude de mise à niveau de la station de pompage des eaux usées « Bocage »;

ATTENDU QU'il est impératif de réaliser, pendant la période printanière, la mesure des débits entrant à ce dernier poste de pompage afin de mettre à jour les débits de conception;

ATTENDU QU'il est urgent de procéder à l'installation des équipements temporaires permettant d'obtenir les mesures requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE mandater la firme EnviroServices selon l'option 2 de l'offre de services datée du 4 avril 2017, pour un montant de 12 675 \$, taxes en sus, afin :

- de fournir et d'installer, pour une période minimum de quatre semaines, les équipements de mesure du débit dans les deux conduites gravitaires en amont du poste Bocage, sur une conduite en bordure de la route 131 et instrumentation du poste Bocage-Nord

- d'effectuer le suivi des sites de mesure
- de produire le rapport

QUE, si requis et sur recommandation des consultants de la Ville, cette campagne de mesure soit prolongée pour un maximum de deux semaines, au montant de 2 085 \$ par semaine, taxes en sus, selon ladite offre de services.

Levée de la séance

219-04-2017

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 16 h 45.

Sylvie Malo
Greffière

Alain Larue
Maire